



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2017-04-02

COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2017

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

L'an deux mil dix-sept, le treize Avril à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 7 avril 2017

Délégués en exercice : 118

Délégués présents : 64

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, LONGO Victor, GAY Gérard, GAURON Sarah, ARTERO Hervé, BOUILLAC Gilles, NICOLLE Daniel / Communauté de communes du Grand St Emilionnais / CONA Jean-Marie / Communauté de communes du Sauveterrois: BENEY Régis, BUFFETEAU Jean-Luc, MIGAUD François, MARNIESE Denis, BERNEDE Jean-Claude, BESSETTE Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, PEYRE Francis, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / Communauté de communes de Montaigne Montravel: TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick / Communauté de communes de Castillon Pujols TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, VIGNE Claude, BOURDIER Christian, DUVERGE Bernard, ZECCHNI Alphonse, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, MARTEL Christine, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel, DUMARTIN William / Communauté de communes du Pays Foyen: BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, LAVOIR Denis, REBEYROLLE Jean-Jacques, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, REGNER Jean

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, LABARBE Anne-Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARMELLIN Robert, VILETTE Roger, MALLANDIT Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / Communauté de communes du Grand St Emilionnais: FENELON Daniel, BIGOT Patrick, DUBOUDIN Dominique, DUVAL Pierre, LAURET Bernard / Communauté de communes du Sauveterrois: LANGEL Christophe, RAYNE Yves, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Didier, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, GOMEZ Natacha, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, LIOTEAU Mady, SAUTS Laurent, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, LEBRUN Gérard / Communauté de communes de Castillon Pujols: DUBORIE Guy, PAULETTO Patrice, REBILLOUT Christian, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / Communauté de commune du Pays Foyen: BOULEAU Jacques, MEYNAUD Eric, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, POUPIN Annie, VALADE Jean-Luc, LETELLIER Maurice / Communauté de communes de Montaigne Montravel: LACOSTE Robert, GALLOT Christian

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION



Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31

Considérant la présentation du budget primitif, du budget supplémentaire de l'exercice 2016,

Considérant les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser.

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité,

- DECIDE d'arrêter les comptes de gestion 2016 dressés par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et ce pour les budgets suivants :
 - o Budget Principal de l'USTOM (20800)
 - o Budget Annexe Recyclerie (24800)
- DECIDE d'arrêter le compte de gestion 2017 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le Budget Annexe Recyclerie (24800), budget clôturé au 31/12/2016 par la délibération 2016-11-30 du 02/11/2016.
- DECIDE de n'apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

